

Compte rendu Réunion de rentrée 218 Les 18 et 20 septembre à Basse Goulaine et La Chapelle sur Erdre

Introduction	Un remerciement aux associations qui nous accueillent pour ces réunions de rentrée. Ces réunions concernent les associations qui bénéficient d'une mise à disposition d'éducateurs sportifs salariés de l'UFOLEP 44.
L'UFOLEP 44, c'est quoi ?	
Un réseau d'association	<p>L'UFOLEP est une fédération multisport affinitaire, c'est-à-dire une fédération reconnue par l'Etat et en lien très fort avec la Ligue de l'enseignement pour permettre le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre.</p> <p>En Loire-Atlantique, l'UFOLEP 44 rassemble 176 associations et 16354 adhérents (chiffres de la saison 2017/2018). Le comité est composé d'un comité de 17 élus bénévoles, de 15 commissions sportives départementales et d'une équipe de professionnels (chargé de missions et développement, éducateurs sportifs).</p> <p>La mission première du comité est d'accompagner les associations du réseau à travers différents services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La sécurisation de la pratique par la licence multisport avec assurance. - L'accompagnement statutaire et administratif dans le fonctionnement de l'association. - L'accompagnement aux projets de développement et la mise en place de nouvelles activités. - La mise à disposition de matériel sportif et logistique. - La mise à disposition de professionnels pour l'animation des activités. - La formation des bénévoles dirigeants, animateurs et officiels. - La formation aux premiers secours
La mise à disposition d'éducateurs sportifs	
Fonctionnement général	<p>Ce service rendu aux associations a pour objectifs de mutualiser l'emploi sportif au sein du réseau d'associations et d'éviter la charge de la fonction employeur aux associations.</p> <p>Aujourd'hui il y a 40 éducateurs sportifs qui interviennent dans les associations affiliés pour les activités multisports, les pratiques de forme dans toute sa diversité, le roller, le badminton, le tir à l'arc, le tennis de table et l'athlétisme.</p> <p>Ils sont salariés de l'UFOLEP 44 en CDI à temps partiel donc sous la responsabilité du comité départemental. Cela implique que nous devons être informé de toute modification d'emploi du temps. En cas d'absence, de retards répétés, de problèmes sur les cours, il est indispensable de nous contacter par mail ufolep44@laligue44.org ou par téléphone.</p> <p>S'il s'agit d'une absence anticipée, nous recherchons systématiquement un remplaçant pour assurer le cours.</p> <p>Ces informations sont indispensables pour éviter des erreurs de facturation.</p>
La licence UFOLEP	<p>L'ensemble des adhérents doivent avoir une licence UFOLEP pour bénéficier des services de la fédération. Les adhésions sont à saisir sur le webaffiligue via votre espace privé. Un tutoriel est disponible sur cette espace dans « Aide ».</p> <p>Les licences sont classées par activités en fonction de leur « risque », de R1 à R6.</p> <p>L'éveil sportif en R1 permet la pratique des activités référencées en R1 uniquement (pas de rollers par exemple)</p> <p>L'école du sport en R2 permet la pratique des activités référencées en R2 uniquement. A ce jour, la pratique du vélo est référencée en R5 et ne peut donc pas apparaître sur le planning d'école du sport à moins de l'indiquer dans la fiche diagnostic de l'association.</p> <p>Rappel : la fiche diagnostic est un document à compléter et transmettre à l'APAC au moment de votre affiliation ou à mettre à jour lorsqu'il y a un changement d'activité dans votre association. Cette fiche récapitule l'ensemble des activités et actions de votre association et permet de</p>

	<p>vérifier que votre contrat d'assurance est adapté. Retrouvez la version en ligne sur votre espace privé www.apac-assurance.fr</p> <p>Concernant le certificat médical, retrouvez les informations dans la procédure d'affiliation 2018/2019. Pour une 1^{ère} licence, il est obligatoire et doit dater de moins d'1 an. Pour un renouvellement, cela dépend de l'activité pratiquée.</p> <p>Assurance : en cas d'incident sur les créneaux de vos associations, une déclaration de sinistre doit être faite dans les 5 jours ouvrés après l'incident.</p>
Facturation	La facturation est mensuelle sur la base de 41€/h pour les créneaux d'enfant, jeunes, famille et de 44€/h pour les créneaux adultes.
Contacts	<p>Votre interlocutrice privilégiée est Dominique MADEC – coordinatrice pédagogique.</p> <p>Anne-Marie Pronost – assistante de service UFOLEP et affiliations.</p> <p>Fabien Le Guennec – formateur PSC1</p> <p>Maxime Lethu – chargé de mission sur les projets sport-santé, sport-séniors, sport-entreprise.</p> <p>Bruno Carudel – référent badminton et suivi du matériel</p> <p>Robin Lehoux – formation des bénévoles et évènementiels</p> <p>Elodie Gouriou – directrice du service</p> <p>Ufolep44@laligue44.org 02 51 86 33 34</p>
Les autres services aux associations	
Mise à disposition de matériel	<p>Le comité dispose de matériel sportif que les associations peuvent emprunter, ainsi que de matériel logistique pour vos manifestations.</p> <p>Retrouvez la liste sur notre site internet / Vie associative/Matériel</p>
Formation des bénévoles	<p>Des formations de dirigeants, d'animateurs et d'officiels sont proposées aux licenciés UFOLEP.</p> <p>A venir les 20 et 21 octobre 2018, une formation d'animateur volley-ball et animateur Ecole du sport pour permettre à des bénévoles d'encadrer ou d'aider à l'encadrement des activités en ayant une base de connaissances communes.</p> <p>Accéder aux offres de formations</p>
Formation au secourisme	<p>Depuis 2012, l'UFOLEP 44 est habilitée à former aux premiers secours. Nous disposons de 3 moniteurs certifiés pour les formations PSC1 et autres temps d'initiation et de sensibilisation aux gestes qui sauvent.</p> <p>Nous appliquons un tarif préférentiel pour les licenciés UFOLEP ou du réseau de la FAL 44. Il est également possible de nous solliciter pour organiser une session de formation au sein de votre association ou commune.</p> <p>Le PSC1 c'est un diplôme, une journée de formation avec des mises en situations. Il n'y a pas d'âge minimum, la règle est</p>
Dates à retenir	L'assemblée générale du comité se déroulera le samedi 10 novembre 2018 à Marsac sur Don de 9h30 à 12h